

CAHIER DES CHARGES TOURNOI REGIONAL M2/C et Juniors/Séniors Elites (H & F)

➤ **RAPPEL** : Tout est en référence du **Code Sportif Amateur 2023-2024**

1. LE FONCTIONNEMENT

- Le Comité régional doit faire un appel à candidature auprès de tous les clubs affiliés du Comité régional par courriel environ 40 jours avant la date de la 1^{ere} organisation. Le retour des candidatures se fera 30 jours avant la 1^{ere} organisation prévue
- Le Bureau Directeur après avoir examiné les candidatures prendra la décision d'autoriser le club demandeur d'organiser un tour du championnat
- En cas de candidatures multiples pour une même date d'organisation le bureau directeur décidera de donner l'autorisation au club présentant les meilleures garanties. En cas d'égalité le club ayant répondu le 1^{er} sera choisi.
- Si aucune candidature n'a été déposée ; le Bureau Directeur en collaboration avec la CRBA peut solliciter un club qui aura déjà déposé une demande d'organisation. La compétition s'organisera alors en collaboration avec ce club et la CRBA.
- La compétition peut se dérouler, en matinée, après-midi, soirée ou les trois si les besoins du championnat l'exigent
- Les engagements des boxeuses et boxeurs se feront par retour de fichier Google Forms. Il devra être effectif au minimum 20 jours avant le début des championnats. Aucun boxeur ne pourra être engagé 7 jours avant la 1^{ère} date du tournoi et avant le délai mentionné dans le google forms
- Les combats sont établis par les membres de la CRBA après vérification des licences et des palmarès.
- La Présidente du Comité Régional et son Comité Directeur ainsi que la Présidente de la Commission Régionale de Boxe Amateur et ses membres sont garants du respect du présent cahier des charges.
- les boxeurs ne peuvent participer que s'ils ont obtenus **le gant blanc**. De même, chaque boxeur devra être licencié pour la saison 2024-25 pour s'inscrire sur le formulaire google forms et avoir renseigné sa catégorie de poids sur e-licence
- **Le but du tournoi est : 1) de donner la possibilité de boxer sur 1 ou 2 tours afin d'améliorer la préparation des boxeurs pour le championnat régional et 2) d'aider à accroître le nombre de combats des boxeurs pour répondre aux prérequis des CFA.**

2. LES HORAIRES DE LA COMPETITION

- Les horaires de compétitions doivent être en conformité avec la demande d'organisation adressée à la préfecture (journée calendaire de 0H à 24H).
- Les combats opposant les boxeurs de catégories d'âge Minimes 2, Cadets et Juniors ne peuvent se dérouler après 22h00

3. LA PESEE

- Le lieu et les horaires de pesée sont fixés par le comité régional sur proposition du club organisateur.
 - La pesée s'effectue obligatoirement le jour même du combat.
 - Les boxeurs hommes se pèsent sans aucune tolérance de poids, au choix en sous-vêtements, ou en maillot de bain ou short de compétition.
 - Les féminines se pèsent en maillot et short de compétition, avec une tolérance de poids, déductible, de 300g.
 - Le délégué de réunion et le chef de jury effectuent les opérations de pesée. Ils ne peuvent déléguer cette tâche qu'à un autre juge arbitre.
 - Seuls les boxeurs sont autorisés à rentrer dans la salle de pesée.
- Le boxeur/la boxeuse doit, obligatoirement remettre son livret sportif au délégué de réunion, au moment de la pesée précédant le combat.**
- Chaque boxeuse doit présenter, au médecin, une attestation sur l'honneur signée, confirmant qu'elle n'est, à sa connaissance, pas enceinte. Pour les mineures, cette déclaration devra également être signée par l'un de ses parents ou par son tuteur légal.**
- L'entraîneur doit, obligatoirement remettre sa licence au délégué de réunion, au moment de la pesée précédant le combat.**

4. L'ESPACE RESERVE A LA COMPETITION

L'organisateur a l'obligation de mettre en place l'espace officiel de compétition comme illustré ci-dessous et d'assurer le contrôle de son accès, **au minimum une personne doit être affectée au contrôle de cet accès.**

- **L'espace officiel de compétition est obligatoirement délimité par des barrières placées à 3,50 mètres au minimum du ring.**
- L'unique accès à l'espace officiel de compétition est obligatoirement contrôlé.
- Seuls ont accès à l'espace de compétition :
 - Les officiels de la compétition (Personne ne doit s'asseoir à côté des juges pendant un combat, à l'exception des JA stagiaires)
 - Les boxeurs et les entraîneurs et assistants (2 personnes maximums par boxeur)

- Les personnes remettant des récompenses (après autorisation du délégué de réunion), pendant la durée de la remise des récompenses

5. A LA CHARGE DU CLUB ORGANISATEUR

- Les frais de déplacement et de restauration de l'ensemble de la délégation des officiels JUGE-ARBITRE /DÉLÉGUÉ / CHRONO /MÉDECIN /PRESENTATEUR
- La restauration des boxeurs et entraîneurs (panier repas)
- L'accessibilité à des branchements électriques
- La sécurité de l'établissement recevant du public (ERP) et de l'espace dédié à la compétition (RING)
- Le poste de régulateur de ring (pour l'accès)
- Le poste de roulement et de désinfection des gants et casques
- Le Comité verse une indemnité globale de 400 Euros pour la prise en charge des officiels

6. A LA CHARGE DU COMITE REGIONAL

- Les gants et casques officiels à la compétition
- La convocation des officiels
- La convocation des boxeurs selon le programme défini par la CRBA

RABIA Françoise
Présidente CR AURA Boxe
06.12.20.02.38.
francoise.rabia@gmail.com

EL HADRATI Farida
Présidente CRBA
06.59.95.16.60
farida.elhadрати63@gmail.com

DUMOULIN François
Développement sportif aura
06.25.28.96.76.
fdumoulin.ffboxe.aura@gmail.com